

1165 St. René est. Gatineau (Québec) JSR 1N1 Tél.: 669-1207 Fax.: 669-1495

Annexe II

Autorisation d'administrer un médicament à l'école

Nom de l'enfant : École :				DDN ://	
					Je,
	a	utorise la direction	de l'école	ou (personne autorisée)	
So	n représentant, à administ			,	
	MÉDICAMENT	DOSA	AGE	HEURE D'ADMINISTRATION	
	identifiée par un code de apparaître sur le contena Nom de la pers	Nom de la personne			
 Nom du médicament Dosage Voie d'administration Heure d'administration 					
Cet	tte autorisation est valable pour	l'année scolaire : _			
	Signature du titulaire de	l'autorité parentale		 Date	



Commission scolaire des Draveurs



Gatineau (Québec) JBR 1N1 Tél.: 669-1207 Fax.: 669-1495

Annexe III

Distribution de médicaments

MARCHE À SUIVRE

- 1. La personne désignée (secrétaire)
 - demande à l'élève de se présenter à elle à l'endroit et à l'heure prédéterminée;
 - vérifie sur le contenant le nom de l'élève, prépare la quantité prescrite et la remet à l'élève;
 - s'il s'agit d'un comprimé, donne un verre d'eau à l'élève ou l'amène à la buvette;
 - demande à l'élève de prendre son médicament et s'assure que le médicament a été avalé;
 - range le médicament à l'endroit désigné, complète le journal de bord (à conserver pendant l'année scolaire en cours) et met le tout sous clé.
- 2. Lorsque le contenant est vide, la personne désignée le remet à l'élève pour qu'il l'apporte à la maison et elle en avise les parents.

